

MIEL FRELATÉ

## Cinq eurodéputés interpellent Bruxelles

06.09.17

miel

Parlement européen



Éric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Gilles Pargneaux, Guillaume Balas et Virginie Rozière ont adressé une question sur le « miel frelaté » à la Commission européenne le 5 septembre 2017.

Selon ces eurodéputés, « le miel constitue aujourd'hui le troisième produit le plus frelaté dans le monde ». Ils dénoncent « le frelatage du miel importé des pays tiers [qui] porte un préjudice considérable aux apiculteurs européens ». Ils questionnent la Commission sur trois points :

- Une révision du règlement qui fixe « les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale, afin notamment de soumettre les installations de conditionnement du miel qui traitent également le miel importé au contrôle de sécurité alimentaire de l'Union » ;
- L'utilisation de nouvelles méthodes de détection des produits frelatés ;
- L'amélioration des règles de traçabilité et d'étiquetage sur le marché communautaire.

La Commission européenne dispose de six semaines pour répondre aux eurodéputés.